



## Délai de carence non respecté ?

Par Yve, le 26/02/2020 à 19:57

Bonjour,

J'ai intégré une entreprise via un contrat d'intérim d'une durée de 3 mois. S'en est suivi un renouvellement du contrat d'intérim pour une durée de 1 mois et 26 jours.

Il y a eu un délai de carence de 23 jours puis j'ai signé un contrat CDD de 18 mois avec l'entreprise.

Pour les 2 contrats d'intérim, le motif est " **accroissement temporaire d'activité, justification précises : lié au renforcement de l'équipe suite accroissement activité**"

Pour le contrat CDD, le motif est " **dans le cadre d'un surcroit de travail lié au renforcement de l'équipe suite à une inspection pour augmenter l'effectif et assurer conformément aux obligations légales les activités du site**".

Je souhaiterais savoir si dans ce cas ci le délai de carence a été respecté.

Merci.

Cordialement